

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 JUILLET 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 JUILLET 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 37

L’an deux mille vingt,
le 16 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre d’Animation du Vieux-Couvent à Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocélyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVILLEC.

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVILLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bruno HUBERT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°74-2020 – ELECTION DU OU DE LA PRESIDENT(E) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
« ARC SUD BRETAGNE »**

Mme Nicole KORN, doyenne de l’assemblée, rappelle que, par articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du (CGCT), « *le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n’a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l’élection a lieu à la majorité relative. En cas d’égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu* ».

La Présidente de séance sollicite les candidats à la fonction à se faire connaître, puis invite le Conseil Communautaire à procéder au scrutin.

Chaque délégué, à l’appel de son nom, remet, dans l’urne, son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l’urne : 37
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19
- Ont obtenu :
 - M. Samuel FERET : 1 voix,
 - M. Patrick GERAUD : 1 voix,
 - M. Bruno LE BORGNE : 33 voix, élu
 - M. Noël PAUL : 1 voix.

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le

ID : 056-200027027-20200721-DELIB_74_2020-DE

M. Bruno LE BORGNE, ayant obtenu la majorité absolue, est ~~proclamé Président et est~~
immédiatement installé.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/07/2020
Le Président,

